



2016
RAPPORT ANNUEL



Unités de production principales



Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 10'000 tonnes, Zwahlen & Mayr est le plus important charpentier métallique de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 100 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.

Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisée dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.





Sommaire

Ordre du jour de l'assemblée générale	6
---------------------------------------	---

Comptes consolidés

Rapport du Conseil d'Administration	9
Compte de résultat consolidé	13
Bilan consolidé	14
Variation des fonds propres consolidés	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Notes aux états financiers consolidés	18
Rapport du réviseur des comptes consolidés	36

Gouvernance d'entreprise

Structure du groupe et actionariat	40
Structure du capital	40
Conseil d'Administration	42
Direction	46
Rémunération, participation et prêts	48
Droits de participation des actionnaires	49
Prises de contrôle et mesures de défense	50
Organe de révision	50
Politique d'information	51

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération	52
Rapport de l'organe de révision	55

Comptes statutaires

Bilan	57
Compte de résultat	59
Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible	60
Rapport de l'organe de révision	63

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'**assemblée générale ordinaire** le jeudi 27 avril 2017 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Zone Industrielle 2, Aigle (liste des présences dès 16.30H)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2016

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à:

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2016
Proposition: Approbation

b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2016
Proposition: Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	2'698'616
Résultat de l'exercice 2016	CHF	1'196'145
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	3'894'761
Attribution à la réserve légale	CHF	- 60'000
Report à nouveau	CHF	<u>3'834'761</u>

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Proposition: Décharge à tous les membres

4. Elections

a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote)

a2 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année

a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Election de M. Luigi Mion

b2 Election de M. Roberto Raggiotto

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires:

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour l'exercice 2017

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5. Vote sur la rémunération en 2018 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 46, chiffre 6.4. du rapport annuel 2015, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2017, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront remises jusqu'au 21 avril 2017 aux actionnaires détenant des actions au porteur par les banques suivantes:

à Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, UBS SA, Crédit Suisse

à Aigle : Banque Cantonale Vaudoise

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 389 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique a été mis en place pour l'Assemblée générale 2017. Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

à Aigle, le 31 mars 2017



Rapport du Conseil d'Administration

Analyse générale conjoncturelle

La timide reprise de l'économie mondiale constatée en 2015 s'est poursuivie cette année encore mais de manière plus lente, fragile et surtout contrastée. La croissance a en effet été plus marquée dans les pays industrialisés, en partie grâce à un redressement de l'activité manufacturière, notamment aux Etats-Unis. Globalement, la zone euro a maintenu son rythme de croissance, la production restant inférieure à sa capacité dans plusieurs pays. Malgré les incertitudes liées au vote sur le Brexit, l'économie a gardé une croissance raisonnable et la demande a bien résisté. Par contre, la situation des pays émergents et ceux en développement a été plus différenciée. En Chine, la croissance économique est restée plutôt stable et a même été un peu plus élevée que prévu grâce à la poursuite des efforts de relance supportés par le gouvernement qui continue toutefois les réformes structurelles engagées. L'activité en Amérique latine a globalement été plus faible qu'attendue, principalement du fait de la récession qui impacte fortement l'Argentine et le Brésil. Les accords pris par les principaux producteurs de pétrole afin de réduire l'offre ont permis aux prix du pétrole de se raffermir un peu. Les prix des matériaux de base qui sont restés à un niveau bas une grande partie de l'année ont aussi amorcé une nette reprise en fin d'année, influencés d'une part par la vigueur des investissements structurels et de l'immobilier chinois et d'autre part par une anticipation des mesures d'assouplissement des mesures budgétaires américaines.

Malheureusement, la situation géopolitique, principalement au Moyen-Orient, et les conséquences qui en découlent continuent d'influencer de manière prépondérante l'économie mondiale et surtout celle des zones proches des conflits. Les incertitudes qui en découlent sont évidemment négatives pour les marchés qui ont besoin de certitudes et de confiance pour stimuler les investissements indispensables pour garantir une croissance dynamique et soutenue. Les niveaux d'endettement élevés de nombreux pays industrialisés ont continué à peser sur le rythme des investissements nécessaires à dynamiser la lente progression constatée de l'économie mondiale. L'environnement monétaire a, quant à lui, été influencé par des événements politiques : l'élection présidentielle américaine ou encore le Brexit ayant été les deux faits majeurs, ainsi que par la diversité des situations économiques mondiales. La politique monétaire de la réserve fédérale américaine qui a finalement relevé son taux directeur en décembre et la décision prise par la BCE de renforcer son programme de rachat d'obligations ont eu des répercussions importantes et diverses sur les marchés financiers. Il en a résulté une appréciation significative du dollar contre la plupart des autres monnaies, une forte dévaluation de la livre sterling et une nouvelle appréciation du franc suisse contre l'euro.

Globalement, l'économie Suisse est restée solide en 2016 avec une production et une industrie manufacturière ayant évolué dans un contexte à nouveau un peu plus positif. Après la saturation que le marché de la construction a vécue en 2015, il semblerait que ce dernier montre quelques signes de reprise principalement dans le génie civil et le second-œuvre, notamment par la réalisation d'importants projets d'infrastructures dans les secteurs ferroviaire et routier. Bien que l'industrie d'exportation continue de souffrir d'un franc suisse toujours très fortement surévalué, le commerce extérieur, avec une balance commerciale positive, a montré des signes réjouissants malgré un contexte économique difficile pour de nombreux partenaires commerciaux. Si l'on fait abstraction de l'industrie d'exportation liée à la branche de la chimie/pharma qui embellit un peu trop cette situation, le reste des exportateurs souffre toujours de la forte pression exercée par l'appréciation du franc suisse sur leurs marges et par conséquent sur le développement de leurs chiffres d'affaires.

Les mesures d'économies, même si ces dernières ont été partiellement assouplies dès le 1^{er} juillet 2016 et la finalisation des principales mesures de rationalisations nous ont permis de terminer l'année positivement, dans la continuité de nos résultats semestriels. La lente appréciation du franc suisse constatée durant le deuxième semestre a été très nettement compensée par l'augmentation significative des matières premières durant le dernier trimestre. Le chiffre d'affaires annuel net consolidé s'est monté à KCHF 58'310 (KCHF 71'403 en 2015), soit une diminution de – KCHF 13'093 (-18,3%). Cette diminution conséquente du chiffre d'affaires est essentiellement due à l'arrêt de nos activités de l'unité Constructions métalliques en France, marché pour lequel nous réalisons de gros ouvrages d'art essentiellement dans les marchés publics. Un taux moyen annuel EUR/CHF de 1,0899, plus favorable comparé à celui de 2015 (1,0676), une augmentation significative du prix des matières premières ainsi que les mesures d'économies et de rationalisations engagées dès l'année dernière, nous ont permis de confirmer les bons résultats intermédiaires rapportés au 30.6.2016. Le résultat opérationnel (EBITDA) se monte au 31.12.2016 à KCHF 3'385 contre une perte de KCHF -157 un an auparavant, soit une amélioration de KCHF 3'542. Le résultat après amortissements (EBIT) se monte quant à lui à KCHF 844 alors que nous rapportions une perte de KCHF -2'631 au 31.12.2015, soit un écart positif de KCHF 3'475. Le résultat avant impôts, amélioré sensiblement par une diminution des charges financières découlant de la diminution très importante de notre fonds de roulement et d'effets monétaires sur devises nettement plus favorables par rapport à l'an dernier est bénéficiaire et se monte à KCHF 583 contre KCHF -3'434 en 2015, soit un écart favorable de KCHF 4'017. Le bénéfice net après impôts pour l'exercice 2016 se monte à KCHF 454 alors qu'une perte de KCHF -2'712 était rapportée pour l'exercice précédent.

Unité de production Constructions métalliques

L'activité annuelle a été fortement perturbée par les mesures de restructurations découlant de la cessation de nos activités sur le marché français et au recentrage de nos activités sur le marché suisse uniquement. Les conséquences ont été notables tant au niveau de l'organisation que du personnel, générant une sous-activité importante mais intermittente qui nous a amenés à faire appel à des mesures de chômage partiel durant l'année. Bien que l'activité ait été recentrée sur le marché suisse, nous avons terminé deux passerelles piétonnes en France, ouvrages présentant une technicité élevée avec un passage au-dessus de voies ferroviaires de la SNCF. Sur le marché suisse, nous avons, entre autres, continué à œuvrer à la réalisation du spectaculaire pont ferroviaire à Bex pour le franchissement du Rhône et du Viaduc sur la Venoge (VD), ouvrage d'art conçu dans le cadre de la mise en conformité du réseau routier vaudois. La réalisation de la charpente métallique de certaines gares du projet du CEVA, projet de liaison entre les réseaux ferroviaires du canton de Genève et Annemasse et la Haute-Savoie (France) nous a également occupés durant l'année et va continuer jusqu'en 2018. Nous avons aussi terminé plusieurs grands projets industriels, notamment la construction de halles de production pour la société Cartier, à Glovelier ou pour la société Biogen, à Luterbach (SO). Dans le secteur du bâtiment, nous avons terminé le nouveau bâtiment administratif de Swiss RE à Zürich et réalisé le centre de congrès et de culture à Dübendorf (ZH) pour ne citer que les principaux ouvrages.

Essentiellement lié à l'arrêt du marché français, le chiffre d'affaires 2016 s'est fortement contracté, passant de KCHF 40'513 l'année dernière pour atteindre KCHF 24'824 cette année.

Compte tenu de tous les événements et contraintes découlant de la réorganisation de l'unité de production, cette année 2016 aura été une année de transition. Les conséquences organisationnelles liées à ces mesures sont importantes et auront encore un impact significatif l'année prochaine. L'année 2017 restera donc également une année compliquée durant laquelle la sous-activité attendue nous imposera encore de faire appel au chômage partiel pour une partie du personnel de l'unité de production. Toutefois, des mesures ont été prises et seront renforcées afin de stimuler nos activités commerciales avec comme objectif d'atténuer le plus rapidement possible les effets négatifs de cette situation. Les nouvelles mesures de rationalisation et d'optimisation de la productivité, renforcée par une parfaite intégration des synergies opérationnelles avec notre actionnaire majoritaire, nous confortent dans la volonté d'assurer la pérennité de cette unité et de continuer à mettre en avant notre société comme étant une référence en tant qu'acteur de la construction d'ouvrage d'art en Suisse. Les besoins d'investissements d'infrastructures en Suisse restent très importants et sous-évalués et nous espérons que les principaux acteurs économiques prendront leurs responsabilités afin d'engager des projets concrets qui permettront à un secteur économique qui souffre de rebondir rapidement.

Unité de production Tubes Inox

Contrairement à l'année dernière durant laquelle les prix des aciers et de l'extra d'alliage de nickel, qui affecte nos produits Tubes inox (TI) de manière importante, avaient suivi une érosion constante, l'année 2016 a mis en évidence une tendance inverse puisque tant les aciers que l'extra d'alliage de nickel ont vu leurs prix suivre une courbe ascendante, principalement dès le début du 2^{ème} semestre. Même si l'impact de l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro, devise de nos plus importants partenaires commerciaux, nous a moins affectés que lors du précédent exercice en termes comparatifs, sa surévaluation n'en reste pas moins pénalisante pour nos marges bénéficiaires. Globalement, les deux secteurs opérationnels composant l'unité de production TI ont progressé tant en termes de volumes que de chiffre d'affaires, d'une manière nettement plus flagrante pour les Tubes étirés (TE) dont le chiffre d'affaires a augmenté de KCHF 2'498 ou 11.7% pour atteindre un montant total de KCHF 23'788 en 2016 contre 21'290 en 2015. Le chiffre d'affaires des Tubes soudés (TS) est resté quant à lui proche de celui réalisé en 2015 (KCHF 9'600) et s'est monté à KCHF 9'698 représentant une légère augmentation de 1%.

Les effets négatifs liés à la surévaluation du franc suisse continuent de péjorer nos marges et nous poussent continuellement à rechercher de nouvelles solutions pour améliorer notre rentabilité. La réorganisation industrielle de notre outil de production qui a pu être pleinement réalisée suite à la construction d'une nouvelle halle de fabrication va dans ce sens et a déjà permis des améliorations notables. Elle nous offre en outre de nouvelles perspectives d'optimisation qui seront concrétisées par des investissements conséquents. Ces derniers nous permettront, d'une part, d'étendre notre gamme de produits et, d'autre part, d'améliorer la productivité et la qualité de nos tubes. Dans la suite logique de ces développements, nous avons également renforcé notre activité commerciale afin de continuer le développement et la diversification stratégiques de notre portefeuille produits.

À cet effet, nous allons continuer à diversifier notre portefeuille géographique, notamment avec le marché nord-américain, qui est une zone commerciale offrant des opportunités intéressantes tout en restant une alternative à la problématique de l'euro.

Les objectifs d'inflation de 2% dans la zone euro n'ayant pas encore été atteints, la BCE continue sa politique de rachat d'obligation qui contribue à diluer la monnaie unique et, de facto, à mettre la pression sur le franc suisse notamment. La politique interventionniste de la BNS sur le marché des devises permet de soutenir le franc et d'éviter une trop forte appréciation. Les incertitudes économiques et politiques avec des élections importantes en France et en Allemagne cet automne, créent une instabilité qui renforce encore le rôle de monnaie refuge que les investisseurs s'appliquent à donner au franc suisse bien que tous les experts s'accordent pour affirmer qu'il reste très nettement surévalué. Compte tenu d'une politique monétaire expansive, la croissance modérée constatée dans la zone euro, qui reste notre principal marché, devrait se maintenir ces deux prochaines années. Avec un carnet de commandes globalement bien rempli qui nous permet d'envisager un bon début d'année 2017, nous restons prudents dans nos perspectives pour nos deux secteurs opérationnels Tubes soudés (TS) et Tubes étirés (TE) et restons confiants dans notre capacité d'innovation pour continuer à développer et assurer l'avenir de ce secteur stratégique.

Entreprise générale Efimex

Aucune activité opérationnelle n'a été réalisée en 2016. Une décision quant à l'avenir de la société sera prise dans le courant de l'année en cours.

Conclusions

Si les paramètres influençant l'économie mondiale évoluent continuellement, le dénominateur commun qui rend les prévisions plutôt aléatoires reste bien l'incertitude, déclinée sous diverses formes. Politiques avec les risques liés au Brexit et la complexité des négociations que la Grande-Bretagne va entamer avec l'UE. Politiques encore avec les diverses votations en Hollande, en France, en Allemagne qui génèrent spéculations et anticipations des marchés et font planer des doutes importants sur la viabilité du projet européen à terme. Politiques toujours avec la nouvelle administration américaine qui ne semble pas avoir une vision économique réfléchie à long terme et qui laisse penser qu'elle privilégiera un scénario protectionniste au détriment d'une économie de marché ouverte et compétitive. Economiques ensuite avec des anticipations plutôt moroses pour les pays du BRIC, principaux moteurs de la croissance mondiale ces dernières années avec notamment une forte récession au Brésil et un ralentissement attendu de la croissance chinoise liée aux importantes mutations structurelles engagées par ce pays. Monétaires encore avec les politiques expansionnistes de certaines banques centrales, notamment la BCE avec sa politique d'achats d'obligations. Géo-économiques finalement, avec les guerres civiles et les divers conflits au Moyen-Orient et leurs effets collatéraux, l'intégration des réfugiés pour ne citer que le plus marquant, qui représentent aussi une source majeure d'incertitudes. On constate donc que les paramètres d'inquiétudes qui sont néfastes pour la confiance et l'état d'esprit des principaux acteurs des marchés à l'échelle mondiale sont très importants, nombreux et subjectifs pour certains et rendent fragiles les faibles signes de croissance attendus.

Le franc suisse, toujours considéré comme monnaie refuge par les investisseurs, a continué à peser sur l'économie suisse, plus particulièrement sur certains secteurs de l'industrie d'exportation. Il serait illusoire et faux de croire que cette situation restera sans conséquence pour notre économie. En effet, même si la plupart des sociétés ont réussi à s'adapter tant bien que mal à la situation, elles l'ont fait au détriment de leurs marges opérationnelles qui ont fortement diminuées ces dernières années, affectant directement leurs capacités d'autofinancement et, à terme, d'investissements ou de développements locaux. La surévaluation du franc reste donc un souci majeur qui nécessitera un interventionnisme pragmatique afin d'éviter une détérioration plus marquée de leurs conditions pour de nombreux acteurs économiques.

Après une année 2015 extrêmement négative, essentiellement associée à l'exceptionnelle appréciation du franc suisse, le Conseil d'Administration est satisfait de constater que les résultats positifs réalisés durant le premier semestre 2016 se sont confirmés au deuxième semestre de l'année et permettent d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'avenir de la société. Les mesures de restructurations étant terminées, nous allons renforcer les actions de rationalisation et de modernisation de notre outil de production afin d'améliorer encore davantage notre rentabilité. Les investissements ciblés explicités ci-dessus vont dans ce sens et renforceront notre capacité de production dans notre unité de production Tubes inox. Suite au recentrage de nos activités de notre unité Constructions métalliques sur le marché suisse, nous allons continuer l'amélioration de notre outil de production, optimiser nos synergies avec l'actionnaire majoritaire et renforcer notre capacité et flexibilité d'approvisionnement afin de répondre à ce marché exigeant.

Le Conseil d'administration, conscient de l'environnement difficile dans lequel la société a évolué ces deux dernières années, remercie sincèrement la direction, les cadres et l'ensemble du personnel pour leur disponibilité, leur flexibilité, leur engagement et les efforts consentis afin de permettre la consolidation des bases nécessaires pour assurer l'avenir de la société.

Il réitère encore ses remerciements à l'ensemble des clients et partenaires de Zwahlen et Mayr SA pour leur confiance témoignée année après année et désire affirmer sa volonté de tout mettre en œuvre afin de répondre à leurs exigences de qualité et de maintenir un développement créatif et harmonieux afin d'envisager l'avenir sous un angle positif et durable.

Le Conseil d'Administration souhaite encore remercier tous les actionnaires de la confiance témoignée envers les diverses stratégies mises en œuvre afin d'assurer la pérennité de Zwahlen et Mayr SA.

Le Conseil d'Administration
Aigle, mars 2017

COMPTES CONSOLIDES
Compte de résultat consolidé

En KCHF	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires net	2	58'310	71'403
Autres produits d'exploitation		783	307
Total des produits d'exploitation		59'093	71'710
Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement	3	(18'885)	(26'354)
Services, jouissance de biens de tiers	4	(18'135)	(21'241)
Frais de personnel	5	(17'965)	(23'445)
Autres charges d'exploitation	6	(723)	(827)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)		3'385	(157)
Amortissements	14, 15	(2'541)	(2'474)
Résultat opérationnel (EBIT)		844	(2'631)
Charges financières	7	(599)	(1'778)
Produits financiers	7	338	975
Résultat avant impôts		583	(3'434)
Impôts sur le bénéfice	8	(129)	722
Résultat net de l'exercice		454	(2'712)
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA		454	(2'712)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		70'200	70'200
Résultat par action (en CHF) ¹⁾		6.47	(38.63)

¹⁾ il n'y a aucun effet de dilution

COMPTES CONSOLIDES
Bilan consolidé

En KCHF	Note	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	9	5'401	6'835
Instruments financiers dérivés à court terme	10	24	-
Créances clients	11	6'602	9'455
Créances clients, parties liées	11, 17	279	124
Autres créances fiscales		878	741
Autres créances		103	115
Stocks	12	10'999	11'034
Travaux en cours	13	4'913	8'824
Travaux en cours, parties liées	13, 17	-	108
Actifs de régularisation	19	990	1'192
Total actifs circulants		30'189	38'428
Terrains et immeubles		14'256	14'785
Installations techniques et équipements		5'906	6'014
Outillage industriel et commercial		744	907
Autres immobilisations corporelles		136	159
Immobilisations en cours		350	856
Immobilisations corporelles	14	21'392	22'721
Frais de développement		56	75
Licences et développements informatiques		14	31
Immobilisations en cours		68	-
Immobilisations incorporelles	15	138	106
Total actifs à long terme		21'530	22'827
TOTAL ACTIFS		51'719	61'255

COMPTES CONSOLIDES
Bilan consolidé

En KCHF		31.12.2016	31.12.2015
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Dettes bancaires	16	449	9'950
Instruments financiers dérivés à court terme	10	-	7
Dettes envers l'actionnaire	16	268	-
Fournisseurs		6'913	9'324
Fournisseurs, parties liées	17	1'597	234
Avances sur travaux en cours	13	1'542	1'166
Autres dettes fiscales		32	30
Autres créanciers		589	521
Part à court terme des engagements de leasing	18	32	56
Passifs de régularisation	19	1'031	1'130
Provisions à court terme	20	600	200
Total engagements à court terme		13'053	22'618
Dettes bancaires	16	2'450	2'700
Dettes envers l'actionnaire	16	-	272
Engagements de leasing à long terme	18	2	34
Impôts différés passifs	8	2'347	2'218
Total engagements à long terme		4'799	5'224
Capital-actions	21	14'040	14'040
Résultats accumulés		19'373	22'085
Résultat de l'exercice		454	(2'712)
Total fonds propres des actionnaires de la société mère		33'867	33'413
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		51'719	61'255

COMPTES CONSOLIDES**Variation des fonds propres consolidés****Fonds propres des actionnaires de la société mère**

En KCHF	Capital-actions	Résultats accumulés	Résultat de l'exercice	Total
Etat au 1.1.2015	14'040	22'767	(682)	36'125
Transfert du résultat 2014		(682)	682	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			(2'712)	(2'712)
Etat au 31.12.2015	14'040	22'085	(2'712)	33'413
Etat au 1.1.2016	14'040	22'085	(2'712)	33'413
Transfert du résultat 2015		(2'712)	2'712	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			454	454
Etat au 31.12.2016	14'040	19'373	454	33'867

Le montant des résultats accumulés comprend des réserves non distribuables à hauteur de KCHF 2'754 au 31.12.2016 (KCHF 2'754 au 31.12.2015).

COMPTES CONSOLIDES**Tableau des flux de trésorerie consolidés**

En KCHF	Note	2016	2015
Résultat après impôts		454	(2'712)
<u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u>			
- Amortissements	14/15	2'541	2'474
- Variations des provisions	20	519	(220)
- Ajustements de valeurs sur actifs circulants	11/12	99	682
- Charge d'impôts	8	129	(722)
- Ajustements à la juste valeur des instruments financiers	10	(31)	7
- Différences de change non réalisées		(12)	(348)
- Produits d'intérêts	7	(2)	(10)
- Charges d'intérêts	7	183	390
<u>Variation du fonds de roulement:</u>			
- (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation		2'793	359
- (Augmentation)/Diminution des autres créances		(125)	725
- (Augmentation)/Diminution des stocks		(157)	747
- (Augmentation)/Diminution des travaux en cours		4'395	3'265
- (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation		202	(1'029)
- Augmentation/(Diminution) des fournisseurs		(999)	1'356
- Augmentation/(Diminution) des autres créanciers		70	(543)
- Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation		(99)	271
- Augmentation/(Diminution) des provisions à court terme	20	(119)	-
Impôts payés		-	(1)
Intérêts payés		(183)	(362)
Intérêts reçus		2	10
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		9'660	4'339
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(1'177)	(1'693)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	14	1	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(68)	(104)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1'244)	(1'797)
Augmentation des dettes bancaires	16	199	9'950
Remboursement des dettes bancaires	16	(9'950)	(12'055)
Augmentation des dettes envers l'actionnaire	16	-	272
Remboursement des leasings financiers	18	(56)	(92)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(9'807)	(1'925)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités		(1'391)	617
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	9	6'835	6'045
Effet des variations de change		(43)	173
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9	5'401	6'835

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations relatives au Groupe

Zwahlen & Mayr SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au chemin des Isles, Zone industrielle 2 à Aigle en Suisse. Les principales activités du groupe Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

1.1. Base de présentation

Les états financiers consolidés du groupe Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Zwahlen & Mayr SA et de sa filiale Efimex SA détenue à 100% et intégrée globalement. Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année en utilisant des politiques comptables identiques à celles utilisées par Zwahlen & Mayr SA. Toutes les transactions et soldes intra-groupe, y compris les charges et produits sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions intra-groupe et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

1.3. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.4. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après:

Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 4'913 au 31 décembre 2016 (2015 : KCHF 8'932 alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 1'542 au 31 décembre 2016 (2015 : KCHF 1'166).

1.5. Principes comptables essentiels

Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Toutes les sociétés du Groupe présentent leurs comptes en CHF.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités du groupe (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés et Entreprise Générale), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle du groupe est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevés par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque le groupe entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

Instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

■ Immeubles	8 – 33 ans
■ Installations techniques et équipements	12.5 ans
■ Outillage industriel et commercial	4 ans
■ Equipements informatiques et autres	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

■ Frais de développement	5 ans
■ Droits de brevet	5 ans
■ Développements informatiques	3 – 8 ans

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

Leasing

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Dettes bancaires

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que le groupe sera tenu d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Engagements envers le personnel

Les employés de Zwahlen & Mayr SA (Efimex SA n'ayant pas d'employé) sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés du groupe sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels le groupe n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par le Conseil d'administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle du groupe est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Efimex, entreprise générale** – réalisations de projets de constructions en entreprise générale

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent:

- les prestations entre le secteur constructions métalliques et Efimex, entreprise générale
- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre tubes soudés et tubes étirés.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques du groupe sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel

En KCHF

	2016	2015
	Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net
Construction métalliques (CM)	24'824	40'513
Tubes soudés (TS)	9'698	9'600
Tubes étirés (TE)	23'788	21'290
Total	58'310	71'403

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffre d'affaires réalisés.

Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques

En KCHF

	2016	2015
	Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net
Suisse	26'003	28'356
Allemagne	10'956	10'452
Reste de l'Europe	5'974	6'558
Italie	5'538	4'827
Amerique du Nord	4'263	1'692
France	3'667	17'876
Asie	1'500	1'578
Autres	409	64
Total	58'310	71'403

Note 3 - Matières et approvisionnement

En KCHF

	2016	2015
Matières premières, approvisionnement	16'491	21'311
Variation de stocks de produits en cours	(346)	444
Consommables	2'563	4'286
Pièces de rechanges	106	238
Matériels informatiques	71	75
Total matières et approvisionnement	18'885	26'354

Note 4 - Services, jouissance de biens de tiers

En KCHF	2016	2015
Sous-traitance	10'361	12'031
Frais de transport	1'481	2'470
Energies	1'730	1'831
Entretien & maintenance	443	528
Frais industriels	179	165
Frais généraux	1'913	2'380
Sous-total services	16'107	19'405
Locations d'installations et machines d'exploitation	2'028	1'836
Sous-total jouissance de biens de tiers	2'028	1'836
Total services, jouissance de biens de tiers	18'135	21'241

Note 5 - Frais du personnel

En KCHF	2016	2015
Salaires et appointements	13'867	17'283
Charges sociales	2'435	3'193
Personnel temporaire	2'058	3'124
Autres charges du personnel	(395)	(155)
Total frais du personnel	17'965	23'445

Effectifs moyens	2016	2015
Unité Constructions Métalliques	99	137
Unité Tubes Inox	113	116
Total effectifs moyens	212	253

Note 6 - Autres charges d'exploitation

En KCHF	2016	2015
Impôts divers, taxes et pénalités	118	297
Publication, abonnement, documentation	41	61
Pertes sur débiteurs	(39)	(45)
Perte sur cession d'immobilisation	1	-
Attribution à la provision pertes sur débiteurs	2	514
Attribution à la provision pour litiges	600	-
Total autres charges d'exploitation	723	827

Note 7 - Charges & produits financiers

En KCHF	2016	2015
Intérêts sur dettes financières	180	385
Intérêts sur financement leasing	3	5
Commissions et frais bancaires	134	149
Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs	258	1'226
Correction de valeur des instruments financiers dérivés	24	13
Total charges financières	599	1'778
Intérêts sur liquidités	2	3
Intérêts sur créances	-	7
Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs	336	965
Total produits financiers	338	975

Note 8 - Impôts

En KCHF	2016	2015
Impôts courants	-	1
Variation des impôts différés passifs ⁽¹⁾	129	(723)
Impôts sur le bénéfice	129	(722)

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Composants des impôts différés au passif du bilan		
Créances clients	111	127
Stocks	787	790
Travaux en cours	351	423
Instruments financiers dérivés	5	(2)
Immobilisations corporelles	1'367	1'413
Immobilisations incorporelles	5	3
Provisions	382	382
Pertes reportables	(661)	(918)
Provision pour impôts différés	2'347	2'218

⁽¹⁾ Le taux d'impôt appliqué pour le calcul des postes d'impôts différés a été maintenu à 21,5% tout comme en 2015.

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Pertes fiscales reportées non utilisées par année fiscale		
1ère année	-	(3'580)
2ème année	(3'075)	(633)
3ème année	-	-
4ème année	-	(58)
5ème année	-	-
6ème année	-	-
7ème année	-	-
Provision pour impôts différés	(3'075)	(4'271)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité légale et fiscale. Les pertes fiscalement reportables ont été activées et compensées avec les impôts différés passifs dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été refusée en votation populaire fédérale le 12.02.2017. Compte tenu des incertitudes que cette décision fait peser sur le taux définitif qui sera appliqué par le canton de Vaud pour lequel cette réforme a déjà été approuvée, nous n'avons pas modifié la provision pour impôts différés dans les comptes au 31.12.2016. Cet ajustement sera reconnu dès que le taux définitif pourra être déterminé.

Note 9 - Liquidités et équivalents de liquidités

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Banques	5'376	6'813
Comptes courant postal	24	18
Caisse	1	4
Total liquidités et équivalents de liquidités	5'401	6'835

Note 10 - Instruments financiers dérivés

En KCHF	31.12.2016		
	Montants notionnels	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrats de change à terme			
- EUR / CHF	1'608	23	-
- USD / CHF	559	1	-
Total	2'167	24	-

En KCHF

		31.12.2015	
	Montants notionnels	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrats de change à terme			
- EUR / CHF	1'631	-	7
- USD / CHF	-	-	-
Total	1'631	-	7

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur la base des cours interbancaires (Reuters) du 31 décembre corrigés du différentiel de taux d'intérêts courant jusqu'à l'échéance de chaque contrat. L'objectif des contrats de change à terme est de limiter le risque de change sur les opérations en euro et dollar US.

Note 11 - Créances clients

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Clients	7'429	10'375
Provisions pour créances douteuses	(827)	(920)
Clients, parties liées	279	124
Total créances clients	6'881	9'579

Note 12 - Stocks

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Matières premières, approvisionnements	6'154	6'343
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(1'017)	(825)
Produits en cours	3'234	2'931
Produits finis	2'628	2'585
Total stocks	10'999	11'034

Note 13 - Travaux en cours

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Travaux en cours sur commandes	69'713	76'436
Facturation partielle	(36'598)	(45'277)
Avances reçues sur travaux en cours	(29'744)	(23'393)
Total travaux en cours	3'371	7'766

Montants présentés au bilan :

Travaux en cours actifs	4'913	8'932
Avances sur travaux en cours	(1'542)	(1'166)
	3'371	7'766
Montant des produits comptabilisés durant l'exercice	24'824	40'513

La variation des travaux en cours se monte à KCHF -4'395 pour l'année 2016 (KCHF -3'265 pour l'année 2015).

Note 14 - Immobilisations corporelles

En KCHF	Au 31.12.2016					
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2016	35'361	31'946	5'538	3'491	856	77'192
Acquisitions (*)	220	367	273	59	258	1'177
Cessions	-	(12)	(3)	-	-	(15)
Reclassements	214	534	16	-	(764)	-
Etat au 31.12.2016	35'795	32'835	5'824	3'550	350	78'354
Amortissements						
Etat au 01.01.2016	20'576	25'932	4'631	3'332	-	54'471
Amortissements	963	1'009	451	82	-	2'505
Cessions	-	(12)	(2)	-	-	(14)
Etat au 31.12.2016	21'539	26'929	5'080	3'414	-	56'962
Total net	14'256	5'906	744	136	350	21'392
(*) Dont acquisition en leasing	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance incendie	38'872	51'007	-	-	-	89'879

En KCHF	Au 31.12.2015					
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2015	35'087	31'296	5'105	3'486	559	75'533
Acquisitions (*)	105	527	347	24	690	1'693
Cessions	-	(15)	-	(19)	-	(34)
Reclassements	169	138	86	-	(393)	-
Etat au 31.12.2015	35'361	31'946	5'538	3'491	856	77'192
Amortissements						
Etat au 01.01.2015	19'647	24'983	4'190	3'246	-	52'066
Amortissements	929	964	441	105	-	2'439
Cessions	-	(15)	-	(19)	-	(34)
Etat au 31.12.2015	20'576	25'932	4'631	3'332	-	54'471
Total net	14'785	6'014	907	159	856	22'721
(*) Dont acquisition en leasing	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance incendie	38'872	51'007	-	-	-	89'879

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 5'382 de terrains au 31.12.2016 et au 31.12.2015. Ce poste contient des terrains non bâtis proche de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 1'176 au 31.12.2016 et KCHF 1'016 au 31.12.2015.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 188 au 31.12.2016 et de KCHF 221 au 31.12.2015.

Note 15 - Immobilisations incorporelles

En KCHF	Au 31.12.2016				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2016	282	133	2'653	-	3'068
Acquisitions	-	-	-	68	68
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2016	282	133	2'653	68	3'136
Amortissements					
Etat au 01.01.2016	207	133	2'622	-	2'962
Amortissements	19	-	17	-	36
Cessions	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2016	226	133	2'639	-	2'998
Total net	56	-	14	68	138

En KCHF	Au 31.12.2015				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2015	188	133	2'643	-	2'964
Acquisitions	94	-	10	-	104
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2015	282	133	2'653	-	3'068
Amortissements					
Etat au 01.01.2015	188	133	2'606	-	2'927
Amortissements	19	-	16	-	35
Cessions	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2015	207	133	2'622	-	2'962
Total net	75	-	31	-	106

Note 16 - Dettes financières

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Acompte leasing en cours	199	-
Avances à termes fixes (1 à 3 mois) ¹⁾	-	9'700
Dettes envers l'actionnaire ³⁾	268	-
Emprunt hypothécaire - part à court terme ²⁾	250	250
Total Dettes financières à court terme	717	9'950
Dettes envers l'actionnaire ³⁾	-	272
Emprunt hypothécaire - part à long terme ²⁾ - échéance 2027	2'450	2'700
Total Dettes financières à long terme	2'450	2'972
¹⁾ Taux moyen	2.50%	2.50%
²⁾ Taux moyen	3.00%	3.00%
³⁾ Taux moyen	3.00%	3.00%

La maturité de la dette envers l'actionnaire rapportée au 31.12.2015 dans les dettes à long terme étant fixée au 31.12.2017, elle a été reclassée dans les dettes financières à court terme au 31.12.2016. La dette étant libellée en euros, la différence entre les deux montants provient de la valorisation au 31.12.2016.

Note 17 - Parties liées

Filiale comprise dans le périmètre de consolidation

	Siège	Activité	En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Efimex SA	Aigle	Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature	Capital social 600	% Intérêts 100	% Intérêts 100

Soldes au bilan avec des parties liées :

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Travaux en cours, parties liées	-	108
- Cimolai SpA	-	108
Créances auprès de parties liées	279	124
- Sitindustrie Suisse SA	63	69
- Cimolai SpA	216	55
Dettes envers des parties liées	1'597	234
- Cimolai SpA	1'597	234

Transactions réalisées avec des parties liées :

En KCHF	2016	2015
Ventes de biens et prestations de service	1'737	39
- Cimolai SpA	1'737	39
Achats de biens et services	4'384	1'176
- Cimolai SpA	4'384	1'176
Produits financiers	2	2
- Sitindustrie Suisse SA	2	2
Charges financières	(8)	(6)
- Sitindustrie Suisse SA	(8)	(6)

Note 18 - Engagements

Engagements de leasing financiers

En KCHF

	31.12.2016	31.12.2015
A un an	32	56
A deux ans	2	32
A trois ans	-	2
A quatre ans	-	-
A cinq ans	-	-
Total	34	90

Engagements de leasing opérationnels

En KCHF

	31.12.2016	31.12.2015
Total	9	15

Engagements en faveur de tiers

En KCHF

	31.12.2016	31.12.2015
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	9'176	9'037
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	45	149
Total	9'221	9'186

Actifs mis en gage

En KCHF

	31.12.2016	31.12.2015
Terrains et immeuble (valeur au bilan)	14'256	14'785
Constitution de gages	12'200	12'200
Utilisation de gages	12'200	12'200

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 16). Ils sont matérialisés par 2 cédulas hypothécaires en 1er rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédula en 1er rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédula précédemment libre de gage, en 2^{ème} rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 à KCHF 3'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque.

Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31.12.2016.

Note 19 - Comptes de régularisation

Actifs de régularisation

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Produits à recevoir	830	586
Charges payées d'avance	160	606
Total Actifs de régularisation	990	1'192

Passifs de régularisation

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges à payer	978	1'130
Produits reçus d'avance	53	-
Total Passifs de régularisation	1'031	1'130

Note 20 - Provisions

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2016	-	200	200
Constitution	600	-	600
Utilisation	-	(119)	(119)
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	(81)	(81)
Etat au 31 décembre 2016	600	-	600
dont provisions à long terme	-	-	-

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2015	420	-	420
Constitution	-	200	200
Utilisation	(420)	-	(420)
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 décembre 2015	-	200	200
dont provisions à long terme	-	-	-

Note 21 - Capital actions

	Droit de vote ¹	31.12.2016	31.12.2015
Actions au porteur			
Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00	57.26%	40'200	40'200
En KCHF		8'040	8'040
<hr/>			
Sitindustrie Suisse SA	34.83%	24'453	24'453
Personalvorsorgestiftung vonRoll infratec AG	3.77%	2'650	2'650
Actions nominatives			
Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00	42.74%	30'000	30'000
En KCHF		6'000	6'000
<hr/>			
Sitindustrie Suisse SA	35.61%	25'000	25'000
Intesa Sanpaolo Holding International SA (anciennement Sanpaolo IMI International SA)	7.12%	5'000	5'000
Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF		14'040	14'040

¹ Situation au 31 décembre 2016

Note 22 - Prévoyance en faveur du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)		Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015			2016	2015
Institution de prévoyance	-	(¹)	-	-	-	748	748	954
Total	-	-	-	-	-	748	748	954

⁽¹⁾ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2016.

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2016 ni au 31.12.2015.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2016 de 102.9% (2015 : 103.8%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 24.63% au 31.12.2015) n'a pas été constitué à fin 2016, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2015	31.12.2014			2015	2014
Institution de prévoyance	-	-	-	-	954	954	1'216
Total	-	-	-	-	954	954	1'216

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2015 ni au 31.12.2014.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2015 de 103% (2014 : 107%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 21.7% au 31.12.2014) n'a pas été constitué à fin 2015, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

Note 23 - Principaux taux de change

	Cours de fin d'année 2016	Cours de fin d'année 2015
1 USD	1.01635	1.00100
1 EUR	1.07212	1.08738
1 GBP	1.24990	1.46770

24. Evénements après la date de clôture

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 31 mars 2017 par le conseil d'administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels consolidés sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2017.

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2016 et le 31 mars 2017.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Zwahlen et Mayr S.A. et de sa filiale (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 13 à 35) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Élément clé de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des travaux en cours comme un élément clé de l'audit pour plusieurs raisons.

Au 31.12.2016, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à KCHF 4'913 à l'actif du bilan et KCHF 1'542 au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement telle que décrite en annexe aux comptes annuels : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la

marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement».

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifié.

Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.

Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures, et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage.

Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de direction et les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification nous avons évalué si pour la détermination du résultat à terminaison une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

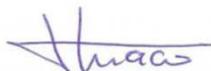
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

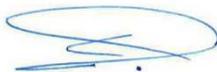
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Christelle Sierro Fardel
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 31 mars 2017

Fiduciaire FIDAG SA
Rue des Cèdres 9 - CP 439
1920 Martigny 1

Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2016 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2016.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est à Zone industrielle 2 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Elle détient une seule participation (100%) la société Efimex SA, entreprise générale de construction, ayant son siège social à Aigle, au capital de CHF 600'000.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN **ZWM CH0002661731** et numéro de valeur **266'173**.

Au 31 décembre 2016, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 8'643'000.-**

Au 28.02.2017, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 7'424'940.-**

1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2016, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	25'000	35.61
Intesa Sanpaolo Holding International SA	5'000	7.12

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	24'453	34.83
Personalvorsorgestiftung von Roll Infratec AG	2'650	3.77

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012. La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1. Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2016 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

2.2. Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

2.3. Modification du capital

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

2.4. Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Il n'existe pas de bons de participation.

2.5. Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6. Restrictions de transfert et inscription des "nominees"

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. À cet égard, aucune demande n'a été soumise au conseil d'administration en 2016. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

2.7. Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1.a. Membres du conseil d'administration

Luigi Mion, est administrateur depuis avril 2015 et Président de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2016. Il est titulaire d'un diplôme de technicien de production industrielle. Il est engagé au sein de la Société Armando Cimolai en septembre 1961. Au sein de cette société, il occupe successivement les postes d'assistant de production, puis Responsable des achats, logistique et montage. En 1989 il est nommé Responsable de l'ensemble des achats de la société Cimolai SPA, en 2006 il est promu Directeur avec la responsabilité du même service. En octobre 2010, il intègre le Conseil d'administration de la société Cimolai SPA. En parallèle, il assume de mars 2013 à décembre 2014 la conduite de la société Industrie Meccaniche Cimolai. Outre les mandats précités, il est Président de Cimolai Energy Srl et CEO de Cimolai Heavy Lift Srl. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Roberto Raggiotto est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il est licencié en économie de l'Université de Trieste et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 1996 pour le compte du groupe Cimolai, auprès duquel il a exercé successivement les fonctions de comptable, de responsable du contrôle de gestion et enfin, depuis 2008, de directeur administratif et financier. En avril 2011 il devient administrateur de la société Romaro Engineering SRL en Italie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Francesco Punzo est administrateur depuis avril 2016. Il est titulaire d'un master en génie Civil de l'université Federico II et une certification d'ingénieur. De 1998 à 2002, il est Chef de projet au sein de la Société ABB (Asea Brown Boveri) en Italie. Il intègre le groupe Cimolai en 2002 en qualité de chef de projet. Depuis cette date, il gère la réalisation de grands projets tels que le stade National à Brasilia, le Pont de la paix à Tbilissi (Georgie) ou un pont haubané à Dallas (USA). Depuis début 2016, il apporte également son expertise technique dans la réalisation des projets de Zwahlen & Mayr SA. De nationalité italienne, il réside en Italie.

3.1.b. Membres du conseil d'administration

MM. Mion, Raggiotto et Punzo sont employés de la Société Cimolai Spa dans laquelle ils ont un rôle de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus.

3.2. Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du conseil d'administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1)

3.3. Interdépendances

Abrogé

3.4. Election et durée du mandat

3.4.1. Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

L'assemblée générale du 28 avril 2016 a ratifié la proposition du conseil d'administration d'élire Monsieur Laurent Nicod, avocat-notaire à Monthey, comme représentant indépendant du 28 avril 2016 au 27 avril 2017.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

La limite d'âge des membres du conseil est, en règle générale, fixée à 75 ans.

3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif/ non exécutif
Luigi Mion	I	1945	Président	25.09.2015	Avril 2017	exécutif
Roberto Raggiotto	I	1969		30.04.2012	Avril 2017	non exécutif
Francesco Punzo	I	1971		28.04.2016	Avril 2017	non exécutif

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration

Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de MM. Luigi Mion (Président), Roberto Raggiotto et Francesco Punzo.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Roberto Raggiotto (Président) et Francesco Punzo. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Luigi Mion (Président) et de Roberto Raggiotto, les deux élus lors de l'assemblée générale du 28 avril 2016.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions de l'ORAb (Ordonnance sur les rémunérations abusives), il propose avec l'aval du Conseil d'administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au conseil d'administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 3 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2016, le conseil d'administration a tenu quatre séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit généralement 1 fois par trimestre, en alternance avec une séance du conseil d'administration. Si la marche des affaires l'exige, le président peut convoquer des séances supplémentaires. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Le directeur général et les directeurs-adjoints sont invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2016, le comité exécutif a tenu trois séances.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2016, le comité d'audit a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et au cours du 1^{er} trimestre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration, décider la part variable de la rémunération des cadres. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2016, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le conseil d'administration a confié la supervision de la gestion opérationnelle à son Président et CEO, Monsieur Luigi Mion, Monsieur Eric Aigroz assumant la responsabilité de la conduite de la société, en particulier de la coordination des activités des unités de production, déchargeant ainsi le comité exécutif de toute tâche de nature opérationnelle.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la direction et aux divers collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de pertes et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la relève et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques sont à la disposition des administrateurs avant chaque séance du conseil d'administration. Ces éléments sont présentés par le directeur général, le directeur administratif financier et les directeurs-adjoints et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par le directeur général et les directeurs-adjoints concernés.

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 62.

4. Direction

4.1 Membres de la direction

Le CEO et le Directeur Général sont assistés dans leur tâche par deux comités de direction, un dans chaque unité de production et est présidé par le Directeur Général ; les autres membres ayant une voix consultative.

En 2016, les deux comités de direction sont composés comme suit :

Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Yves Bosson	CH	1961	Directeur adm. et financier
Stefan Walt	CH	1963	Directeur adjoint CM (Suisse)
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur adjoint CM (EU)
Mariangela Acerra	IT	1974	Responsable de production
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

Luigi Mion : Son parcours professionnel est décrit sous la rubrique 3 propre au Conseil d'administration.

Eric Aigroz est directeur général de la société depuis le 1^{er} avril 2008, après avoir été directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il a occupé de 1981 à 1984 la fonction de responsable de production auprès de Steiger SA. Entré au service du groupe en février 1985, il est d'abord responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis, dès 1994, du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Yves Bosson assume la charge de directeur administratif et financier depuis le 1^{er} septembre 2008. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland comme chef administratif et financier. Il a ensuite participé à l'implémentation de projets informatiques de gestion comptable et financière dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Il est conseiller général de Bulle depuis 2010. A la suite de l'assemblée générale du 30 avril 2013, il devient secrétaire hors conseil de la société Zwahlen & Mayr SA. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Stefan Walt est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités sur le territoire national et du service Ventes & Marketing. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'EPFL, il est entré au service de la société en février 2001 en qualité d'ingénieur responsable d'affaires. Auparavant, il a occupé durant 13 ans la fonction d'ingénieur chef de projet dans les bureaux d'ingénieurs Boss à Renens, puis H. Ruppen à Monthey. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Christian Charpin est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités à l'étranger. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, charge qu'il exerce toujours, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

Mariangela Acerra est responsable de production depuis janvier 2016. Entrée dans la société en 2002, elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'université de Naples. Elle possède également un Exécutive MBA en management de la technologie. Au préalable, elle a occupé les fonctions de Responsable d'Affaires pendant plus de 10 ans. Elle est nommée Fondé de pouvoir en 2006. Elle prend la responsabilité de la planification et de la gestion industrielle de l'Atelier Construction Métallique en 2014. De nationalité italienne, elle réside en Suisse.

François Rappo est responsable des systèmes qualité, sécurité, environnement et informatique de Zwahlen & Mayr SA. Il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, société du groupe Zwahlen & Mayr. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1^{er} janvier 2004, il est titulaire d'un CFC de constructeur, d'un diplôme de chargé de sécurité CFST et d'un postgrade HEG en management. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Comité de direction de l'unité Tubes Inox

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Yves Bosson	CH	1961	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
Arnaud Marson	F	1975	Responsable production
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

David Auer est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rügger SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Arnaud Marson est responsable de production en titre depuis janvier 2011. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en productique, il est engagé en 2001 en qualité de responsable qualité environnement sécurité au sein de la fonderie A Neeser SA à Morges. En 2002 il entre au service de Zwahlen & Mayr comme responsable du contrôle qualité de l'unité tubes inox. En 2009 il assume la coordination des productions Tubes Soudés et Tubes Etirés. Il a été conseiller de la municipalité de Saint-Gingolph en France de 2008 à 2013. De nationalité française, il réside en France.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Les membres du conseil n'ayant pas de rôle exécutif, aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'administration est de CHF 25'000 et celui de chacun des autres membres du Conseil d'administration est de CHF 15'000. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration.

La rémunération globale octroyée au Conseil d'administration pour 2016 a diminué de 20% par rapport à celle de l'année 2015. Cette diminution est due à la suppression de la fonction de vice-président.

La rémunération des directeurs et du personnel d'encadrement comporte une part fixe et une part variable. Il n'existe pas de plan d'actions ni d'options afin de permettre aux administrateurs ou aux membres de la Direction d'obtenir des actions à des conditions avantageuses.

En début de chaque d'année, le comité exécutif, en accord avec le directeur général, fixe des objectifs financiers globaux pour l'entreprise et plus spécifiquement à chaque unité de production. L'atteinte ou le dépassement de ces objectifs détermine la part variable de la rémunération. Pour ce faire, la prime de base est majorée d'un coefficient variant de 0 à 2. Afin de tenir compte des performances individuelles, la prime attribuée sur la base des résultats quantitatifs est pondérée par un coefficient s'étalant de 0.8 à 1. L'attribution de ce coefficient est à la discrétion de la direction générale.

La rémunération variable peut représenter entre 0 et 20% d'un salaire annuel de CHF 100'000 et plus, et entre 0 et 12% d'un salaire inférieur à CHF 100'000. Toutes les rémunérations sont payées en espèces, il n'a été fait aucun paiement en actions.

Il n'y a pas eu de rémunération variable pour 2016.

La fixation annuelle de la rémunération fixe des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé.

La partie fixe de la rémunération aux membres de la Direction et de l'ensemble du personnel a été augmentée de 2% à compter du 1^{er} juillet 2016 et représente une augmentation de 1% sur une base annuelle.

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, les rémunérations globales du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'ont pas dépassé les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit CHF 85'000 pour le Conseil d'Administration et CHF 279'500 pour la Direction Générale.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2016, lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages. De même, il n'a pas été versé de prime d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée d'un nouveau membre du Conseil d'administration ou de de la Direction.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, page 52.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch sous la rubrique "*investisseurs*" et la sous-rubrique "*communiqué de presse*".

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.5 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen & Mayr SA n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2016 est M. Jean-Claude De Iaco

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2016 de la fiduciaire FIDAG SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 54'000.-

8.3 Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été facturé pour l'exercice 2016.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au conseil d'administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité. En 2016, le suivi et le développement du SCI ont fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit en principe deux « management letters », l'une suite à la révision intermédiaire, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les « management letters » sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2016, le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Yves Bosson Directeur Administratif et Financier (yves.bosson@zwahlen.ch) adresse postale : Zwahlen & Mayr SA, case postale 17 1860 Aigle, Suisse, téléphone +41 (024) 468.46.46, télécopie +41 (024) 468.46.00.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch. Le lien "*investisseurs*" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, lien : http://www.zwahlen.ch/p_i_accueil.html). Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien : http://www.zwahlen.ch/formulaire_contact_financier.html).

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et du Directeur Général de Zwahlen & Mayr SA.

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Il répond aux dispositions contenues dans l'ORAb qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale du Directeur Général. Les rémunérations du Conseil d'administration et du Directeur Général, fixées par le Comité de rémunération, sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Les membres du conseil n'ayant pas de rôle exécutif, leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou au Directeur Général d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'administration demandera à celle-ci de valider *a posteriori* les montants complémentaires.

2.3. Rémunération du Directeur Général

Le Chief Executive Officer (CEO) ne perçoit aucune rémunération supplémentaire à celle reçue en qualité d'administrateur. Cette fonction est assumée dans le cadre de son mandat d'administrateur. La rémunération du Directeur Général comporte une part fixe et une part variable.

La part fixe est inscrite dans le contrat de travail, elle représente entre 80 et 100% de la rémunération totale et est versée en 13 mensualités égales.

La part variable est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs financiers globaux fixés par le comité exécutif. La réalisation ou le dépassement de ces objectifs détermine la part variable de la rémunération. En fonction de ce résultat, un coefficient est calculé qui peut varier de 0 à 2. La part variable est déterminée en deux phases. Premièrement, le salaire annuel de base est divisé par un facteur de 90%. La part variable est déterminée en appliquant le coefficient précité (0 à 2) sur le quotient ainsi obtenu duquel le salaire annuel de base est retranché.

2.4. Frais

Aucun frais n'est payé au CEO. Ses frais d'hébergement et de repas, lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr SA, sont directement pris en charge par la société.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés au Directeur Général sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres membres de la Direction. Ils ont été validés par l'administration fiscale du canton de Vaud.

2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie au Directeur Général. Il bénéficie, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel. La part variable de la rémunération n'est pas prise en compte dans le salaire soumis à la prévoyance.

2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec le CEO.

Le Directeur Général dispose d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

3. Montant des rémunérations pour 2016

3.1. Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération annuelle du président du Conseil d'administration est fixée à CHF 25'000.- bruts. Les deux autres administrateurs perçoivent chacun CHF 15'000.- bruts. Pour les administrateurs non-résidents, l'impôt à la source est retenu des montants précités.

2016

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Mion Luigi	25'000	18'750
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre - depuis le 28.4.2016	Francesco Punzo	10'000	7'500
Membre - jusqu'au 28.4.2016	Rossetto Pierpaolo	5'000	3'750

2015

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil d'administration – jusqu'au 24.9.2015	Badoux Jean-Claude	18'750	18'650
Vice-Président – du 29.4. au 24.9.2015 Président ad interim – dès le 24.9.2015	Mion Luigi	13'340	10'005
Vice-Président – jusqu'au 29.4.2015	Bottecchia Carmelo	6'670	5'002
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre	Rossetto Pierpaolo	15'000	11'250

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration.

3.2. Rémunération du Directeur Général

Pour 2016, la part fixe de la rémunération s'est élevée à 100%. De facto, il n'a pas été alloué de rémunération variable pour l'exercice 2016.

Aucune autre rémunération n'a été versée en 2016 au Directeur Général.

A compter du 1^{er} juillet 2016, la part fixe de sa rémunération a été augmentée de 2%, comme pour l'ensemble des collaborateurs.

2016

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	223'736	0	32'323	256'059

2015

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	227'227	0	32'568	259'795

3.3. Rémunération des autres membres des comités de direction**2016**

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Autres membres	909'730	0	216'209	1'125'939

2015

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Autres membres	992'519	0	223'891	1'216'410

3.4. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.5. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'ont été attribuées ou vendues à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé.

3.6. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'ont été accordés durant l'exercice écoulé.

3.7. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

4. Approbation du rapport de rémunération

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen et Mayr SA en 2016 à son Conseil d'administration et à son Directeur Général, instances soumises à l'ORAb.

Le Conseil d'administration soumettra ce rapport de rémunération à l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2017.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération (chapitre 3 ; pages 53 à 54) de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

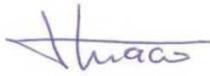
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

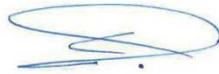
Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'De Iaco'.

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sierro Fardel'.

Christelle Sierro Fardel
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 31 mars 2017

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

ACTIFS

	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités et équivalents de liquidités	5'325	6'719
Créances clients envers des tiers	6'036	8'819
Créances clients, parties liées	355	200
Créances fiscales	873	741
Autres créances	103	115
Stocks	7'339	7'358
Travaux en cours	31'467	28'951
Travaux en cours, parties liées	-	226
Actifs de régularisation	990	1'192
Total actifs circulants	52'488	54'321
Terrains et immeubles	11'502	11'892
Installations techniques et équipements	2'351	2'392
Outillage industriel et commercial	744	906
Autres immobilisations corporelles	92	101
Immobilisations en cours	350	856
Immobilisations corporelles	15'039	16'147
Autres immobilisations incorporelles	45	93
Immobilisations en cours	68	-
Immobilisations incorporelles	113	93
Total actifs immobilisés	15'152	16'240
TOTAL ACTIFS	67'640	70'561

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

PASSIFS

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes bancaires portant intérêts	449	9'950
Fournisseurs envers des tiers	6'839	9'257
Fournisseurs, parties liées	1'597	234
Avances sur travaux en cours	29'743	23'393
Dettes fiscales	32	31
Autres créanciers	666	576
Autres créanciers, stés du Groupe portant intérêts	367	359
Part à court terme des engagements de leasing	32	56
Passifs de régularisation	1'030	1'130
Provision p/frais de recherche et développement	400	400
Provisions p/litige et risques produits	600	200
Provision p/risques industriels et travaux de garantie	1'377	1'377
Capitaux étrangers à court terme	43'132	46'963
Dettes bancaires portant intérêts	2'450	2'700
Dettes envers l'actionnaire portant intérêts	268	272
Engagements de leasing à long terme portant intérêts	2	34
Capitaux étrangers à long terme	2'720	3'006
Total capitaux étrangers	45'852	49'969
Capital-actions	14'040	14'040
Réserve légale issue du bénéfice	2'754	2'754
Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	1'100	1'100
Report de bénéfice de l'exercice précédent	2'698	6'278
Résultat de l'exercice	1'196	(3'580)
Réserves facultatives issues du bénéfice / pertes cumulées	4'994	3'798
Total capitaux propres	21'788	20'592
TOTAL PASSIFS	67'640	70'561

COMPTES STATUTAIRES

Compte de résultat

En KCHF

	2016	2015
Chiffre d'affaires net	56'355	74'668
Variation des travaux en cours	2'288	(3'821)
Variation des stocks produits finis et semi-finis	237	(296)
Autres produits d'exploitation	783	307
Total des produits d'exploitation	59'663	70'858
Matières premières, consommables et marchandises	(19'106)	(25'728)
Services, jouissance de biens de tiers	(18'112)	(21'206)
Frais de personnel	(17'965)	(23'445)
Autres charges d'exploitation	(652)	(700)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)	3'828	(221)
Amortissements	(2'333)	(2'564)
Résultat opérationnel (EBIT)	1'495	(2'785)
Charges financières	(606)	(1'768)
Produits financiers	307	974
Résultat avant impôts	1'196	(3'579)
Impôts sur le bénéfice	-	(1)
Résultat net de la période	1'196	(3'580)

Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

	31.12.2016	31.12.2015
Créances clients envers des tiers	6'863	9'739
Provision pour pertes sur débiteurs	(827)	(920)
Total Créances clients envers des tiers	6'036	8'819
Créances clients, parties liées	355	200
Matières premières, approv. et matières consom.	2'869	3'078
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(1'017)	(825)
Produits en cours et intermédiaires	3'729	3'382
Produits finis et marchandises	1'758	1'723
Total Stocks	7'339	7'358

2. Dissolution de réserves latentes

	31.12.2016	31.12.2015
	628	-

3. Engagements en faveur de tiers (nombre)

	31.12.2016	31.12.2015
	33	51

4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

	31.12.2016	31.12.2015
	inférieur à 250 EPT	plus de 250 EPT

5. Participations importantes

Société **But**

Efimex SA, Aigle Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature

	31.12.2016	31.12.2015
Part du capital	100%	100%
Droits de vote	100%	100%

6. Indications sur les actionnaires principaux

Nom

**Actions détenues
(nominatives)**

Droit de vote en %

Sitindustrie Suisse SA
Intesa Sanpaolo Holding International SA
(anciennement Sanpaolo IMI International SA)

25'000
5'000

35.61
7.12

Nom

**Actions détenues
(porteurs)**

Droit de vote en %

Sitindustrie Suisse SA
Personalvorsorgestiftung vonRoll infratec AG

24'453
2'650

34.83
3.77

7. Dettes envers des institutions de prévoyance

	31.12.2016	31.12.2015
Créances clients envers des tiers	-	26

8. Accréditifs

	31.12.2016	31.12.2015
Créances clients envers des tiers	-	94

9. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété
Constitution de gages
Utilisation de gages

	31.12.2016	31.12.2015
	11'502	11'892
	12'200	12'200
	12'200	12'200

10. <u>Engagements conditionnels</u>		
	31.12.2016	31.12.2015
Cautonnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	9'176	9'037
Cautonnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	45	149
Total Engagements conditionnels	9'221	9'186
11. <u>Engagements de leasing opérationnels</u>		
	31.12.2016	31.12.2015
	9	15
12. <u>Proposition de répartition du bénéfice</u>		
	31.12.2016	31.12.2015
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2'698	6'278
Résultat de l'exercice	1'196	(3'580)
Bénéfice au bilan à disposition de l'AG	3'894	2'698
Proposition du Conseil d'administration :		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	60	-
Report en nouvel exercice	3'834	2'698
Bénéfice au bilan	3'894	2'698

Information sur l'évaluation des risques

Conformément aux exigences légales de l'art. 961 du CO, Zwahlen & Mayr SA a procédé à l'évaluation des risques de la société. La direction a été mandatée par le Conseil d'administration afin de procéder à l'évaluation des risques. Des séances de travail ont été planifiées et exécutées par cette dernière dans le but d'établir une matrice des risques et de proposer une stratégie afin de pouvoir les diminuer ou les gérer. Le comité exécutif a participé à plusieurs de ces séances et notamment celles qui traitaient des points relevant de la stratégie d'entreprise. Sur la base des travaux de la direction, le Conseil d'administration a consacré une séance d'analyse des risques stratégiques et a validé les documents ainsi que les processus proposés.

Le Conseil d'administration et la Direction ont procédé en 2016 à une revue des risques.

Zwahlen & Mayr S.A., Aigle

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE ZWAHLEN ET MAYR S.A., A AIGLE**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Zwahlen et Mayr S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat, et l'annexe (page 57 à 62) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Élément clé de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des travaux en cours comme un élément clé de l'audit pour plusieurs raisons.

Au 31.12.2016, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à KCHF 31'467 à l'actif du bilan et KCHF 29'743 au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement ».

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifié.

Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.

Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures, et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage.

Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de direction et les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification nous avons évalué si pour la détermination du résultat à terminaison une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières de l'entité et sur les activités au sein de la société, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la société. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

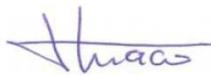
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

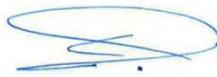
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Christelle Sierro Fardel
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 31 mars 2017

Fiduciaire FIDAG SA
Rue des Cèdres 9 - CP 439
1920 Martigny 1

